Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260304-260226_02-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 26 février 2026

Le jeudi vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

26/02/26 – 2 – Finances communales – Sollicitation du fonds de concours de Dinan Agglomération

La commune de Broons bénéficie d'un fonds de concours de 125 000 € de Dinan Agglomération, pour la période 2022-2026, qu'elle peut solliciter pour le financement d'un ou plusieurs projets d'investissement.
Pour rappel, une partie de cette enveloppe (9 922 €) a été consommée pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour répondre aux besoins des services techniques.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le solde de ce fonds de concours dans le cadre du projet de Maison de Santé. Soit 115 078 €. Cette somme représente 5,50% du coût total du projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter cette aide au titre du fonds de concours de Dinan agglomération.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 04/03/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

